

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024**

Date de convocation : 31 janvier 2024

Date d'affichage : 31 janvier 2024

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. HADJ-SAAFI Yann, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, M. BERVEILLER Daniel, Mme LECOQ Véronique, Mme GANDON Nathalie, M. DUMONT Pascal, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, Mr MASURE Frédéric, M MARCHAND Stéphane, Mme BAZOGE Liliane, Mr CANVA Andrew

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration, M. BIZEBARD Thierry à Mr CANVA Andrew, Mme Sylvie DOSME à Mme BAZOGE Liliane, Mme CHAPERON SOREL Isabelle à M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme PLISSON Annie-Claude à Mme SELLEM Lucie, Mme CUCINIELLO Jessica à Mme IVART DUCHEMIN Cécile

Absent(s) : M. MARTINS Pedro

Nombre de votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 février à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Secrétaire : A été nommé secrétaire : Stéphane MARCHAND

Approbation du PV du 18 décembre 2023 : **22 voix pour**

Délibération n°24-001 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, prend acte du débat d'orientation budgétaire suite à la présentation du Rapport pour l'année 2024.

Mr CANVA demande s'il y aura des charges supplémentaires avec l'ouverture du restaurant scolaire.

Mme SELLEM indique que le fonctionnement du bâtiment devrait permettre d'être moins coûteux. Par ailleurs les frais de fonctionnement liés au personnel restent les mêmes.

Mr MASURE explique que le surcoût énergétique sera moindre car il y aura la pompe à chaleur, l'isolation d'un bâtiment neuf et la non utilisation des 2 classes du haut.

Mme SELLEM précise que l'objectif est d'atteindre 40% de frais d'énergie en moins.

Concernant l'absentéisme, Mr CANVA souligne la différence importante entre le taux de Gometz (1.35%) et le taux national qui est de 9.6%. Cela laisse présager un marqueur positif des conditions de travail sur la commune.

Mme BAZOGE demande si les chiffres sur les investissements présentés sont encore modifiables, notant que le projet de réhabilitation de l'école est très cher. Mme SELLEM précise que les chiffres évoluent et sont basés sur des estimations budgétaires. Elle rappelle que le projet de réhabilitation fonctionnel de l'école est attendu depuis 15 ans, que nous avons des obligations notamment en termes d'accessibilité PMR ou de locaux pour les personnels et les enseignants et que désormais aucune subvention n'est accordée s'il n'y a pas d'objectif énergétique. Il ne serait d'ailleurs pas responsable au regard des enjeux énergétiques, de faire une réhabilitation sans volet énergétique.

Délibération n°24-002 Sur proposition de Monsieur Daniel BERVEILLER, Conseiller municipal délégué aux circulations douces et à l'environnement, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, adopte le plan vélo communal 2024-2026

Mme SELLEM rappelle le gros travail d'accompagnement et de concertation de l'agglomération sur ce projet.

Délibération n°24-003 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la demande de subvention faite dans le cadre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024

Le conseil est clos à 21h50

Questions diverses

La séance est levée à 22h05

Le compte rendu de la séance a été affiché le 08 février 2024 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 05 février 2024

Le Maire,
Lucie SELLEM.

